

PROGRAMME DE FORMATION PERMIS B : **CONDUITE ACCOMPAGNEE ET SUPERVISEE**

Objectifs

Être capable en toute sécurité de conduire et manœuvrer un véhicule de la catégorie B n'excédant pas 3T500 de PTAC et ne comportant pas outre le siège conducteur plus de 8 places assises

Public concerné et prérequis

- Avoir 16ans pour le permis B formation et la conduite supervisée
- Avoir 15 ans pour la formation conduite accompagnée

Modalité d'admission

- Être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR
- Une e-photo (ANTS)
- Pièce d'identité ou carte de séjour
- Pièce d'identité parent pour les mineurs
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois
- Attestation d'hébergement + pièce d'identité de l'hébergeant (même nom, même prénom sur le justificatif de domicile, sur la pièce d'identité et sur l'attestation d'hébergement)
- Certificat individuel de Participation à la Journée de Défense et Citoyenneté pour les - de 25 ans JDC
- Recensement pour les - de 17 ans

Savoir et comprendre le français

Qualification des intervenants

Enseignants titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R.) ou du Titre Professionnel Enseignant de la conduite et de la Sécurité Routière (ECSR)

Moyens pédagogiques et techniques

- Salle de cours équipée de moyens multimédias vidéo, tableau, feuille, stylo, livret grille code
- Véhicules de la catégorie B adaptés à l'enseignement
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage dématérialisé
- Un accès illimité au code en ligne *Disponible en dehors des horaires de formation
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques : livre et livret de code

Effectifs

- Leçons théoriques présentiels et distancielles (code de la route et sécurité routière) collectives jusqu'à 7 personnes
- Leçon pratique individuelle (conduite)

Programme de formation

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Éducation à une mobilité Citoyenne (REMC)

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans les conditions normales
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Modalités d'évaluation des acquis

- Évaluations continues et de synthèse correspondant aux contenus du Référentiel d'Éducation pour une Mobilité Citoyenne (REMC)
- Épreuve Théorique de l'examen du Permis de conduire de la catégorie B (15 ans pour les AAC, 16 ans pour les autres filières)
- Épreuve pratique de l'examen du Permis de conduire de la catégorie B : à partir de 17 ans

Sanction visée

Certificat du Permis de conduire de la catégorie B

Durée de la formation

- Un minimum de 20h de formation théorique et 22 h de formation pratique (dont 2 h de rdv préalable avec les accompagnateurs pour le permis B formation conduite accompagnée)
- Après une phase de conduite accompagnée d'un minimum d'un an et de 3000 km et après avoir fait les 2 rdv pédagogiques pour la conduite accompagnée (pas de minimum de durée ou de km pour la CS)
- Déterminée lors de l'évaluation de départ puis Adaptée si nécessaire en fonction de l'évolution de l'apprentissage de la personne

Tarif

A partir de 1 300€ Ttc pour plus d'informations contacter l'auto-école

Amplitude horaire

Horaires du bureau : Du lundi au vendredi de 8h00-17h et le samedi de 10h00-12h00

Horaires des leçons de conduite voiture : Du lundi au vendredi de 8h00-12h00 / de 14h00 à 19h00 et samedi de 10h00-20h00

Horaires variables selon disponibilité de l'enseignant



10 Rue Francis Popy
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
Tel : 04 74 65 47 53

MISE A JOUR LE 1 JANVIER 2024

Lieu de la formation :

10 Rue Francis Popy 69400 Villefranche-Sur-Saône

Accessibilités aux personnes handicapées

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier les possibilités de suivre cette formation, l'établissement quant à lui respecte les normes ERP en vigueur.

Modalités d'accès :

Public en situation de handicap : toutes nos formations sont accessibles aux personnes handicapées (pour toute information, contactez notre référent handicap en agence afin de voir les modalités

Contenu : selon la disponibilité des plannings des enseignants

AUTO-ÉCOLE SAINT-CHRISTOPHE

Agrément : École de conduire : E0406910820

Numéro de Déclaration d'activité : 84691991769 « Ce numéro ne vaut pas l'agrément de l'Etat »

10 Rue Francis Popy 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE / Tel: 04 74 65 47 53

SIRET 45340906200016 / APE 8553Z

Email : autoecole.saintchristophe@orange.fr / Site internet : <https://www.autoecole-stchristophe.fr>